

**“UN SYNDICAT EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES PHYSIQUES
OU MORALES POUR LA DÉFENSE OU LA GESTION D'INTÉRÊTS COMMUNS.”**

Cette définition, les membres dirigeants des différentes sociétés et filiales d'Air Liquide, l'ont bien comprise. On connaissait déjà la **“consanguinité”** des grandes entreprises du CAC 40 qui partagent les mêmes administrateurs ou mêmes membres des Comités de Directions (aussi appelée **“les cumulards du CAC 40”**). Depuis longtemps, les patrons, même les plus proches de nous, n'hésitent pas à s'organiser au sein de différents syndicats patronaux ou d'organisations patronales. (MEDEF, UIC FRANCE CHIMIE , UIMM par exemple pour Air Liquide).



En effet, ils s'unissent pour défendre LEURS intérêts : ceux de la classe dirigeante, ceux du patronat, ceux du capitalisme.

Comment s'étonner ensuite que les politiques salariales et sociales de toutes les entreprises soient les mêmes, lorsqu'on sait que l'on retrouve les mêmes dirigeants d'entreprise dans la plupart des conseils d'administrations des grands groupes du CAC40 et qu'ils se réunissent aux sein de LEURS SYNDICATS ?

Il n'est donc pas étonnant que la politique salariale du Groupe Air Liquide s'appuie notamment sur le Marché des Rémunérations toujours orienté à la baisse, ce sont eux qui représentent le patronat dans les négociations de branche.

Ils agissent pour le démantèlement des Conventions Collectives les plus protectrices comme celle de la Chimie ou empêcher toutes nouvelles garanties collectives dans les Conventions Collectives les plus pauvres comme celle du Négoce et des Prestations Médico Techniques, très représentées dans les filiales de la santé à domicile du groupe Air Liquide.

Ceci explique notamment les différences de statuts au sein du Groupe Air Liquide selon notre appartenance à la Convention Collective de la Chimie ou aux autres.

Nous avons tous entendu parler du MEDEF ou de la CGPME. Par exemple Benoit Hilbert le directeur général d'ALAT est membre du Conseil d'Administration du Medef Isère.

Benoit Potier, bien sûr, siège ou a siégé dans diverses organisations comme au bureau de l'AFEP (Association française des entreprises privées en cheville avec le MEDEF) et au groupe de lobbying ultra-libéral ERT (Table ronde des industriels européens).

Il existe bien d'autres organisations patronales. Par exemple, celles indiquées ci-dessous, où l'on retrouve certains de nos dirigeants (liste non exhaustive) :

Charles Henri DES VILLETES	VP Home Healthcare France Cluster, ALSI	Président de la Fédération des Prestataires de soin à domicile (FEDEPSAD)
Louis François RICHARD	DG ALFI	Membre du CA France Chimie
Lucie PROST	VITALAIRE	Membre du COMITÉ EXÉCUTIF de la FDPSAD
Yann GUILLOPE	ALFI RICHEMONT	Membre du Conseil d'Administration de France Chimie Grand Est
François PLE	ALFI BAGNEUX	Membre du Conseil d'Administration de France Chimie Ile de France
Franco MANFRE	SEPPIC	Membre du Conseil d'Administration de France Chimie Ile de France
Pierre LAUNE	ALFI Fos sur Mer	Membre du Conseil d'Administration de France Chimie Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur
Nathalie DUCELLIER	ALFI Frais Marais	Membre du Conseil d'Administration de France Chimie Nord Pas de Calais

Et, aussi étonnant que cela puisse paraître, ces syndicats patronaux n'hésitent pas à s'appropriier les armes des syndicats ouvriers pour établir un rapport de force afin d'obtenir satisfaction de leurs revendications ! Exemple en avril 2019 ou Charles Henri DES VILLETES appelle à une manifestation de l'ensemble des prestataires de soin à domicile contre une nouvelle politique de déremboursement de la Sécurité Sociale (justifiée car les profits de ces entreprises sur le dos de la sécurité sociale sont indécents). Des salariés de Vitalaire et d'Orkyn ont donc manifesté avec leur véhicule de service sur leur temps de travail.

<https://www.lopinion.fr/edition/economie/charles-henri-villetes-psad-en-tete-manif-contre-baisse-tarifs-184203>

Ne les laissons pas s'organiser sans rien faire en face ! Nous aussi, réunissons-nous, organisons-nous, débattons et partageons nos revendications ! N'attendons pas de nos dirigeants qu'ils soient philanthropes, ils ne sont animés que par la cupidité et l'avarice !

Pensez-vous que les journées de travail seraient passées de 10-12 heures à 8 heures au début du XXème siècle sans organisations, sans revendications, sans mobilisations du salariat ?

Pensez-vous que les journées de travail seraient passées à 35 heures par la loi du 13 juin 1998, dite loi "Aubry", sans organisations, sans revendications, sans mobilisations du salariat ?

Pensez-vous que nous aurions 5 semaines de congés payés aujourd'hui sans organisations, sans revendications, sans mobilisations du salariat ? Pensez-vous que nous aurions un salaire minimum SMIC et des salaires conventionnés sans organisations, sans revendications, sans mobilisations du salariat ?

Pensez-vous que nous aurions une sécurité sociale si importante en ces temps de pandémie sans organisations, sans revendications, sans mobilisations du salariat ?

Pensez-vous que nous aurions des conventions collectives sans organisations, sans revendications, sans mobilisations du salariat ?

L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes !

DATE	Conquis obtenus grâce aux luttes contre les patrons il va sans dire...
loi de 1919	Journée de travail à 8H
1936 : le front populaire	création des congés Payés et de la semaine de 40H, mise en place de premières conventions collectives
1945 - 1946 : Mise en place du programme du conseil national de la résistance	Création de la sécurité social, des allocations familiales, de la retraite des vieux, Rétablissement de la loi sur les quarante heures, Vote de la loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, Nationalisation des grandes compagnies d'assurances et de certaines entreprises ayant collaboré, Extension du nombre et des attributions des comités d'entreprises
1968 : Mobilisation étudiante et des salariés	Augmentation du SMIC de 35%, renforcement de la présence syndicale dans les entreprises
1981: mise en place d'une partie du programme commun du gouvernement d'union de la gauche	SMIC revalorisé de 10 %, allocation familiale, allocation-logement et allocation pour handicapés de plus de 25 %, instauration de la semaine de trente-neuf heures et de la cinquième semaine de congés payés, abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans au lieu de 65, nationalisation de certaines banques et grandes entreprises
La loi du 13 juin 1998, dite loi « Aubry I »	Fixe la durée légale du travail à 35 heures hebdomadaires au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de 20 salariés et au 1er janvier 2002 pour les autres.

**SI COMME NOUS, VOUS PENSEZ QUE LE MONDE D'APRÈS NE PEUT PLUS RESSEMBLER À CE QUE NOUS VIVONS AUJOURD'HUI.
SI COMME NOUS VOUS PENSEZ QUE LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE L'HUMAIN D'ABORD.
ORGANISEZ-VOUS, REJOIGNEZ-NOUS POUR FAIRE UN SYNDICAT CGT À VOTRE IMAGE.**



**LA CGT RESTE DISPONIBLE POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS
POUR CONTACTER LA CGT**

• Thierry Bérout (Coordinateur CGT Air Liquide) : ✉ thierry.berout@fnic-cgt.fr
• J-P. Ferrandes (Coordonnateur adjoint CGT Air Liquide) : ✉ jean-pierre.ferrandes@airliquide.com

☎ 06 77 28 85 40
☎ 06 21 12 45 77